



## Prévenir et traiter la maltraitance *Formation pour les cadres*

### **Objectifs de la formation :**

- Connaître le cadre juridique en matière de maltraitance et ses implications pour la pratique managériale
- Développer une connaissance des situations de maltraitance et des responsabilités afférentes
- Impulser une culture de la prévention et du traitement des phénomènes de maltraitance en tant que cadre

### **Prérequis nécessaires :**

Exercer des responsabilités d'encadrement (direction, coordination, gestion d'équipe) au sein d'un ESSMS

### **Formateur : Erica ESTEVAN**

Psychologue clinicienne et diplômée de l'EHESP (CAFDES), Erica ESTEVAN est formatrice consultante & coach certifiée auprès des ESSMS, pour l'élaboration, la mise en œuvre des démarches de projets, d'évaluation, d'expertise, de coaching et de CODEV.

### **Moyens pédagogiques :**

Cours théoriques, méthodes interactives, mises en réflexion à partir de situations concrètes

### **Appréciation des résultats :**

Exercices de mise en situation et enquête de satisfaction

### **Contenu détaillé :**

« La maltraitance n'est pas un risque hypothétique et lointain mais bien un risque incontournable, consubstantiel des pratiques de tous les professionnels au contact des personnes vulnérables, quel que soit leur métier. L'exercice de leur mission appelle donc la conscience de ce risque et la vigilance qu'elle induit. [...] [Elle] représente en effet l'atteinte la plus grave à la dignité des personnes accueillies. La prévention et la lutte contre la maltraitance doivent à ce titre mobiliser les professionnels et au premier chef, les responsables d'établissement et l'ensemble des équipes d'encadrement » (RBPP).

A l'issue de la formation, les participants seront en capacité de mettre en place une démarche de prévention et de traitement des maltraitances et des faits de violence

### **Professionnels concernés :**

Directeur, Directeur adjoint, Chef de service, Cadre socioéducatif

**Durée :** 2 Jours

**Nombre de participants :** 10 max

**Prochaine(s) date(s) :**

**Moyens techniques :** Distanciel

**Tarif :** XXX €

**INGERIS**

Parc d'activités Drôme Sud Provence – 1710 chemin de la Decelle

26130 ST PAUL 3 CHATEAUX

04 75 00 00 01 - [essms@ingeris.com](mailto:essms@ingeris.com)



## Prévenir et traiter la maltraitance *Formation pour les cadres*

### Contenu détaillé (suite) :

#### 1<sup>re</sup> journée : – La maltraitance : repères, responsabilités et obligations des cadres

Le matin - Le respect de la dignité et de l'intégrité des personnes vulnérables

- Les droits et libertés fondamentales des personnes : les orientations de politiques publiques, quelques définitions (croyance, conviction, dignité, intimité, intégrité, consentement, violence...) et les implications en termes de positionnement managérial
- Le rôle de l'encadrement en matière de prévention et de traitement des maltraitances (avérées, graves ou supposées), de repérage des situations à risques et de gestion des signaux de maltraitance et de violence (RBPP HAS), l'anticipation des moments dits « sensibles »
- Le développement d'une conscience et d'une connaissance des risques de maltraitance
- Les cinq conditions à une maltraitance banalisée

Après-midi : La reconnaissance des droits des personnes : entre obligations et responsabilités

- Définitions de la maltraitance : CASF (2022), le Conseil de l'Europe, le code pénal, les RBPP
- Les distinctions de responsabilités : morale, éthique, déontologique et juridique (civile, pénale, professionnelle), l'obligation de signalement, les circonstances aggravantes de la responsabilité
- La répression pénale des actes volontaires pour non-information de mauvais traitements et non-assistance à personne en danger, l'obligation d'intervention des professionnels
- La conséquence des sanctions pénales sur le statut professionnel de l'auteur des agissements, la protection disciplinaire des professionnels témoignant de mauvais traitements, des lanceurs d'alerte

**INGERIS**

Parc d'activités Drôme Sud Provence – 1710 chemin de la Decelle  
26130 ST PAUL 3 CHATEAUX  
04 75 00 00 01 - [essms@ingeris.com](mailto:essms@ingeris.com)



## Prévenir et traiter la maltraitance *Formation pour les cadres*

### Contenu détaillé (suite) :

#### 2<sup>ème</sup> journée – La maltraitance : la mise en œuvre d'une démarche de prévention et de traitement au sein des ESSMS

Le matin - La démarche de prévention de la maltraitance

- La mise en place d'une politique de prévention de la maltraitance : les aspects essentiels, le plan de prévention des risques de maltraitance et de violence
- Les outils de recueil et de suivi des plaintes, des événements indésirables graves (FEIG) pour une transmission efficace à la direction, leur traitement et la mise en place d'actions correctives
- Les orientations institutionnelles en matière de lutte contre la maltraitance : information des stagiaires et des nouveaux professionnels
- La formalisation de la conduite à tenir en cas de maltraitance (procédure, protocole)

Après-midi : Le traitement systématique des faits de maltraitance : vers une culture du signalement (RBPP)

- Le recueil des faits, la protection, l'accompagnement de la victime présumée et des autres personnes accompagnées en fonction de la situation
- Le signalement des faits de maltraitance aux autorités judiciaires et de contrôle
- La communication des faits de maltraitance et du traitement de la situation (la présumée victime, son représentant légal, les autres personnes accompagnées)
- La mise en place de sanctions disciplinaires (en fonction de la gravité des faits) et d'actions d'accompagnement en direction de l'auteur des maltraitances (en cas de sanction autre que le licenciement)

**INGERIS**

Parc d'activités Drôme Sud Provence – 1710 chemin de la Decelle  
26130 ST PAUL 3 CHATEAUX  
04 75 00 00 01 - [essms@ingeris.com](mailto:essms@ingeris.com)